

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ AFRIC INDUSTRIES

Les actionnaires de la société AFRIC INDUSTRIES sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 20 Juin 2023 à 10h00** au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Lot. 78, Allée 2, Zone Industrielle Mghogha, Route de Tétouan) aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ;**
- **Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;**
- **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022 ;**
- **Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et Approbation desdites conventions ;**
- **Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;**
- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 ;**
- **Renouvellement du Conseil d'Administration ;**
- **Fixation des Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;**
- **Nomination d'un nouveau Co-commissaire aux comptes ;**
- **Questions diverses ;**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront justifier de l'immobilisation de leurs actions au porteur dans les caisses des établissements agréés avec un minimum de dix actions et cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis de convocation, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, un projet de résolutions est joint à la présente convocation.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mme Malika EL ALAMI

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20.06.2023**

=====

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 39.857.163,88 dh HT et un bénéfice net de 6.187.228,07 dh.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2022.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes comme suit :

▪ réserve légale au 31.12.2022 (supérieure à 10% du capital)	= 1.839.082,75 dh
▪ réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2022	= 3.418.150,00 dh
▪ report à nouveau au 31.12.2022	= 19.303.508,93 dh
▪ bénéfice de l'exercice 2022 (21,23 dh / action)	= 6.187.228,07 dh
▪ distribution en 2023 de dividendes 2022 (20 dh / action)	= 5.830.000,00 dh
▪ report à nouveau après distribution des dividendes 2022	= 19.660.737,00 dh

Quatrième résolution :

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le lundi 31 juillet 2023, pour un détachement des coupons fixé à la date du vendredi 21 juillet 2023.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale constate que le mandat de l'actuel Conseil d'Administration arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Elle décide, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de désigner en qualité d'Administrateurs pour une nouvelle durée de six (6) ans expirant lors de l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore la 31/12/2028 :

- Mme Malika EL ALAMI, Administrateur ;
- M. Abdeslam EL ALAMI, Administrateur ;
- M. Mohammed KOUTIT, Administrateur ;
- M. Benoit Valdo Benjamin VAILLANT, Administrateur ;
- M. Anis DRISSI KAITOUNI, Administrateur indépendant ;
- La société ALUMINIUM DU MAROC S.A. au capital de 46.595.400,00 dh dont le siège est à la Zone Industrielle Moghoha, Lot 78, Allée 2, Tanger, représentée par son Directeur Général M.Abdeslam EL ALAMI.

Sixième résolution :

L'Assemblée décide d'affecter des jetons de présence aux Administrateurs à hauteur de 330.000,00 dh pour l'exercice 2023. La répartition de ce montant entre les Administrateurs, reste à la charge du Conseil d'Administration.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau Co-commissaire aux comptes le cabinet BDO Audit, Tax Advisory, sis à 23, rue Brahim Lemtouni, Quartier Oasis, 20410, Casablanca représenté par l'Expert-Comptable M. Abderrahim GRINE, pour un mandat de 3 ans (Exercices 2023, 2024 et 2025).

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Le Conseil d'Administration